



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
SÉANCE DU 02 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Etaient présents :

M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, Mme Françoise BALTHAZARD, Adjointe au maire, M. Pascal AMBROISE, Mme Pascale BEAUCHENE, M. Valentin BLOT, Mme Marie-France LAUNET, Mme Martine MONTARON, M. Rémi JEANNOT, M. Benoit JULIENNE, conseillers municipaux

Représentés :

M. Serge BLIN par M. Benoit JULIENNE,
Mme Sophie CAMPISCIANO par Mme Marie-France LAUNET
M. Zaïme ALI-BELHADJ par M. Rémi JEANNOT
Mme Dominique GUILLAN par Mme Françoise BALTHAZARD
Mme Sandrine MOURET par M. Pierre-Alexandre MOURET

Absents : M. Claude PREVOST

Secrétaire de séance : M. Benoit JULIENNE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 9

Votants : 14

Pouvoir : 5

2024-04/18

OBJET : Création d'un comité consultatif à la vie culturelle et désignation des membres

Rapporteur : Marie-France LAUNET

Madame Marie-France LAUNET, conseillère municipale déléguée à la vie culturelle, rappelle qu'en vertu de l'article L. 2143-2 du Code général des collectivités territoriales le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune, comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Elle estime qu'il y aurait intérêt à créer un tel comité consultatif pour **remplacer la commission vie culturelle** après plusieurs démissions et permettre d'associer des personnes **voletales a main ten** une dynamique

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20240402-2024_04_18-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2024

culturelle sur la commune.

Par un appel à candidature auprès des habitants de Saint-Aubin, quatre personnes se sont portées volontaires à participer à la vie culturelle de la commune.

Entendu cet exposé, le Maire propose au conseil municipal de fixer la composition du comité consultatif, pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours, de la manière suivante :

Madame Marie-France LAUNET membre du conseil municipal, présidente,

Monsieur Serge BLIN membre du conseil municipal,

Mesdames Brigitte BLIN, Marie-France DUZAGE, Françoise LANOIX, Monsieur Alain AUMAITRE, habitants de la commune.

Le Conseil municipal,

VU l'article L2143-2 du Code Général des collectivités Territoriales,

VU l'avis du bureau municipal du 26 mars 2024,

CONSIDERANT la volonté de faire participer les habitants à la vie culturelle de la commune en transformant la commission vie culturelle en un comité consultatif vie culturelle

CONSIDERANT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés et sans abstention manifestées,

- **DÉCIDE** de supprimer la commission Vie Culturelle
- **DÉCIDE** de créer un comité consultatif à la Vie Culturelle,
- **FIXE** la composition de ce comité consultatif de la manière suivante :
 - Madame Marie-France LAUNET membre du conseil municipal, présidente,
 - Monsieur Serge BLIN membre du conseil municipal,
 - Mesdames Brigitte BLIN, Marie-France DUZAGE, Françoise LANOIX, Monsieur Alain AUMAITRE, habitants de la commune.

Publié sur le site de la commune

Le secrétaire de séance
Benoît JULIENNE

Fait et délibéré à Saint-Aubin,
Le 02 avril 2024

Le Maire,
Pierre-Alexandre MOURET



*Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification.
Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.*

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20240402-2024_04_18-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024